

## Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juillet 1899

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (467r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juillet 1899,  
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/53745>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [26 juillet 1899](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

# Description

RésuméMarie Moret envoie à monsieur Chastanier les épreuves corrigées de pages du prochain numéro du *Devoir* ; elle réclame l'envoi d'une deuxième épreuve des « Documents biographiques » et demande de tirer « en épreuves seulement » dix exemplaires du chapitre XXI des « Documents biographiques ».

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---

Grise Familistre  
26 juillet 1899

Monsieur Chastanier.

J'ose l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et de nous retourner par le même courrier les épreuves des pages 469 à 482 du prochain numéro du Demie.

Veuillez me faire envoyer après correction une dernière épreuve des pages Documents biographiques, en y joignant, pour la rapidité du contrôle, celles renouvelées au jour-d'hui.

— Après révision définitive

tire, il y aura lieu de tirer deux exemplaires en épreuves simplement de ce chapitre XXI Documents biographiques.

Agreez je vous prie, Monsieur  
l'assurance de toute  
ma considération

Nicé Godet